

DOCUMENT D'INFORMATION
Baccalauréat en travail social – 1-250-1-1 v.02/1-250-1-5 v.02

À LIRE AVANT LA SÉANCE ZOOM

Bonjour!

Voici un document qui pourra vous guider pour la rentrée A-2026, votre inscription et la reconnaissance des crédits (cours universitaires et passerelle DEC-BAC).

Nous répondrons à vos questions lors d'un ZOOM qui aura lieu :
1er juin 2026, de 13h00 à 16h00 pour les deux campus
Le lien ZOOM vous sera envoyé dans les jours précédant la rencontre.

VOS SOURCES D'INFORMATIONS

École de travail social

<http://travail-social.umontreal.ca/accueil/>

Coordonnées du personnel, annonces, programmes, etc.

Guide de la personne étudiante et cheminement type

[Baccalauréat en travail social - École de travail social - Université de Montréal \(umontreal.ca\)](http://travail-social.umontreal.ca/accueil/)

Association étudiante AETSUM

<https://travail-social.umontreal.ca/ressources-services/association-etudiante/>

aetsum@umontreal.ca

Calendrier des études 2026-2027

[Calendriers universitaires - Bureau du registraire - Université de Montréal \(umontreal.ca\)](http://travail-social.umontreal.ca/accueil/)

** Début des cours – trimestre d'automne 2026 : 1 septembre 2026

Aide Centre étudiant

<https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/bureau-du-registraire/>

Bureau du registraire (carte UdeM, dates importantes, droits de scolarité, etc.)

[Bureau du registraire - Université de Montréal \(umontreal.ca\)](http://travail-social.umontreal.ca/accueil/)

Services à la vie étudiante

[Services à la vie étudiante | UdeM \(umontreal.ca\)](http://travail-social.umontreal.ca/accueil/)

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap

[Mesures d'accommodement | Soutien aux études | UdeM \(umontreal.ca\)](http://travail-social.umontreal.ca/accueil/)

Si vous êtes en situation de handicap, vous devez les contacter au début du trimestre d'automne.

Parents-étudiants

<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/parents-etudes-udem>

Qui nous sommes

Directrice de l'École

Marie-Andrée Poirier <marie-andree.poirier@umontreal.ca>

Son rôle pour vous, en plus de toutes ses activités de gestion :

- Gérer les situations problématiques avec les enseignantEs¹

Responsable des deux programmes de baccalauréat

Sonia Gauthier (avant le 1er juin 2026)

Elisabeth Greisler (à compter du 1er juin 2026)

ESERSOC - BAL responsable du 1er cycle <resp-bac-ts@esersoc.umontreal.ca>

Ses rôles :

- Voir au bon fonctionnement du bac
- Traiter vos demandes d'équivalence ou d'exemption
- Traiter vos demandes d'études hors établissement (cours dans une autre université au Québec)
- Recevoir vos plaintes, s'il y a lieu (toujours par écrit) sauf problèmes avec les enseignantEs
- Autoriser votre absence à un examen ou retard dans la remise d'un travail

* pour vos questions sur votre parcours académique, demander à votre TGDE.

* pour toutes autres questions, consulter d'abord le Guide de la personne étudiante et le site de l'École, la réponse s'y trouve probablement!

Pour la joindre facilement et rapidement, svp lui envoyer un courriel ou un message téléphonique (elle les reçoit dans sa boîte courriel).

Technicien et technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE)

Pour le campus de Montréal : Jean Fortier

Pour le campus de Laval : Marie-Ève Lamoureux

Adresse courriel pour les deux:

ESERSOC - Premier cycle-ts <premier-cycle-ts@umontreal.ca>

Leurs rôles :

- Répondre à vos questions concernant votre cheminement dans le bac et votre inscription aux cours
- Vous référer aux bonnes personnes si elles ne peuvent pas répondre à votre question
- Recevoir vos demandes d'équivalences, d'exemptions et de transferts de cours
- Recevoir vos avis d'absence à un examen ou vos demandes de délai pour la remise d'un travail

¹ La forme utilisée ici vise à alléger le texte et à rendre compte du fait que la majorité des membres de la communauté étudiante et enseignante de l'École de travail social sont des femmes. Cela dit, cette formulation reconnaît et inclut les hommes, ainsi que l'éventail des identités non binaires.

INFORMATIONS DIVERSES

GÉNÉRALITÉS

Bien lire le Guide de la personne étudiante

Nous vous invitons à lire le Guide de la personne étudiante, vous y trouverez plusieurs informations qui vous seront utiles tout au long de vos études en travail social.

Répondre à l'offre d'admission si ce n'est déjà fait

Pour pouvoir faire votre choix de cours, vous devez avoir répondu à l'offre d'admission.

Attention! Si vous avez des conditions d'admission, par exemple, faire la preuve de la réussite du cours de statistique, assurez-vous de transmettre les documents demandés au Service de l'admission au plus tard à la date limite indiquée dans l'avis, sinon votre dossier sera fermé et vous devrez refaire une demande d'admission pour l'année prochaine.

Impossible de changer de campus durant les études

Il est impossible de changer de campus d'attache durant toute la durée du bac, sauf pour des situations de forces majeures. Une situation d'handicap, sur recommandation du SESH seulement, est un exemple de force majeure.

Le lieu de résidence, l'horaire, l'emploi, etc. ne sont PAS des situations de force majeure.

Si vous voulez changer de campus, vous devez faire une demande de changement de programme. Nous vous rappelons que l'admission est en automne seulement, pas de changement de programme en cours d'année universitaire.

Votre adresse courriel

Une adresse de courriel umontreal.ca est générée à votre nom dès que vous êtes admisE. Il est important d'utiliser cette adresse de courriel pour communiquer avec nous pour vous assurer que nous recevons bien votre courriel. De plus, toutes les communications de l'UdeM (placement de stage, annulation de cours, changement de local, facturation, etc.) sont envoyées à cette adresse de courriel institutionnel.

Prenez note que si vous redirigez votre courriel vers une boîte de type Hotmail, Gmail, Yahoo, ou autre, il arrive fréquemment que les courriels ne soient pas redirigés, et vous risquez de manquer des informations importantes pour votre cheminement dans le bac. Si vous décidez de les rediriger, assurez-vous d'aller régulièrement (au moins une fois par mois) dans votre boîte umontreal pour vous assurer d'avoir reçu tous les courriels qui vous ont été acheminés et qu'elle n'est pas pleine.

- Attention aux adresses du genre « hotbebechaton@hotmail.com » : ces courriels se retrouvent la plupart du temps dans nos boîtes de pourriel (quand ils ne sont tout simplement pas supprimés). De plus, si vous utilisez ce genre d'adresse de courriel quand vous communiquerez, entre autres, avec les milieux de stage, vous risquez de ne pas être prisE au

sérieux et qu'on ne donne pas suite à votre courriel (vous pourriez perdre un milieu de stage qui vous intéresse au plus haut point). C'est une des nombreuses raisons qui devrait vous inciter à prendre l'habitude d'utiliser votre adresse institutionnelle dans toutes vos communications.

Matricule

Il est important de prendre en note votre matricule (ne pas confondre avec le code personnel qui commence par P), vous en aurez besoin tout au long de vos études, notamment quand vous communiquerez avec nous (c'est plus facile pour vous identifier, surtout si vous n'utilisez pas l'adresse institutionnelle et que vous ne signez pas vos courriels).

INSCRIPTION

Régime d'inscription

Temps plein :

Pour être à plein temps, vous devez vous inscrire à 12 crédits et plus. Cependant, si vous voulez faire le bac en 3 ans, vous devez suivre le cheminement dans l'ordre.

Temps partiel :

Il est possible de faire les deux premières années du bac à temps partiel, mais pour la 3^e année, même si vous êtes inscritE à temps partiel, vous devrez être disponible à plein temps en raison du stage qui est de 3 jours par semaine (automne et hiver) et des séminaires de stages.

Prenez note que la durée maximale de la scolarité est de 6 ans, et que si vous faites le bac à temps partiel, vous n'aurez pas les privilèges du temps plein, c'est-à-dire :

- Tarif réduit pour la carte Opus;
- Assurances collectives de la FAECUM (et pour la plupart des assurances collectives privées – celles de vos parents, par exemple);
- Prêts et bourses sauf exceptions, par exemple, si vous êtes parent ou avez une déficience fonctionnelle majeure reconnue (voir le site de l'Aide financière si vous voulez plus d'information à ce sujet - <http://www.baf.umontreal.ca/>).

De plus, pour des raisons de logistique, nous ne pourrions pas vous garantir que vous ne rencontrerez pas de problème de conflit d'horaire, plusieurs cours sont préalables à d'autres cours ou aux stages, vous devez en prendre compte dans votre plan d'études.

Choix de cours / inscription

Tout au long de votre bac, vous devrez vous inscrire à votre campus d'attache : si vous êtes admisE au campus de Montréal, vous devez vous inscrire à Montréal (sections A à K), et si vous êtes admisE au campus de Laval, à Laval (sections L à Z).

SAUF pour les cours d'été et les cours du bloc *77E Champs et pratiques* (cours de 3^e année) pour lesquels vous pourrez vous inscrire à l'un ou l'autre des campus.

Prenez note que les cours CSS (bloc 77B) sont offerts à Montréal ou en ligne. Il n'y a que deux ou trois séances pour ces cours et il y a des activités à faire en ligne; pour la réussite de ces cours, il est obligatoire d'assister à toutes les séances et de compléter les activités en ligne.

Important! vous devez vous inscrire aux **SVS 1005 ET SVS 1510 à votre premier trimestre**, ce sont deux cours concomitants et il est important de les faire dès le début du bac.

Lors du début de la période d'inscription pour la prochaine année académique, nous vous demandons de vous inscrire pour le trimestre d'automne et d'hiver et ce, à chaque année.

Cheminement

Pour pouvoir faire le bac en trois ans, il est important de suivre le cheminement, c'est-à-dire, de compléter les cours de 1^{re} année (SVS 1000) la première année, les cours de 2^e (SVS 2000) la deuxième année, et le cours de 3^e (SVS 3000) la troisième année. Plusieurs cours sont préalables à d'autres cours et aux stages, si vous ne suivez pas le cheminement, la durée de votre bac sera prolongée.

Attention! Il sera important de vérifier à chaque inscription, ou modification d'inscription, vos *Exigences réussite* (Centre étudiant - Études) pour voir où vous en êtes dans votre cheminement. Cette vérification vous permettra de vous assurer, entre autres, que vous avez fait les préalables requis pour les stages et, en dernière année, que vous avez complété les 90 crédits requis pour l'obtention du bac.

Pour les étudiantEs qui auront des équivalences, des exemptions et des transferts de cours, il sera possible de s'inscrire à quelques cours des années subséquentes (pour être à plein temps, par exemple), mais nous vous demandons de respecter dans la mesure du possible le cheminement (ne pas prendre des cours de 3^e année, si vous êtes en 1^{re}).

Si vous faites une demande d'exemption pour la Passerelle DEC-BAC, après l'étude de votre dossier par la responsable du programme, les TGDE vous feront un cheminement personnalisé afin de déterminer si vous pouvez faire le bac en 2 ans (dans la majorité des cas c'est possible avec quelques aménagements). En attendant d'avoir votre cheminement personnalisé, inscrivez-vous aux SVS 1005 et SVS 1510 avant la date limite qui vous a été communiquée par le Service d'admission.

Connaissance du français – exigence à la suite de l'admission

Si vous avez fait un test de français et qu'on vous demande de faire des cours de mise à niveau en français écrit (français langue seconde), assurez-vous de les faire dans le délai demandé, sinon vous serez excluE du programme.

Durant le bac

- À chaque trimestre, la veille du début d'un cours, vérifiez le local, il arrive que nous soyons obligés de faire des changements de local à la dernière minute et nous n'avons pas toujours le temps de vous en informer;
- Soyez vigilantE pour les dates limites d'annulation et d'abandon, les dates ne sont pas les mêmes pour tous les cours. Le calendrier universitaire donne les dates pour les cours de 3 crédits à horaire régulier, mais pas pour les autres; votre référence est, et sera, toujours votre Centre étudiant;
- Vous trouverez beaucoup d'informations concernant le Centre étudiant ainsi que des capsules d'aide sur le site du Bureau du registraire <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/bureau-du-registraire/>; si vous avez des difficultés d'ordre technique, vous pouvez communiquer avec eux, leurs coordonnées se trouvent après les informations.

FAQ

Q : La maîtrise est-elle ou deviendra-t-elle obligatoire prochainement?

R : Non. Si, dans l'éventualité bien improbable qu'elle devienne obligatoire pendant vos études de baccalauréat, vous n'aurez pas à la faire. MAIS, cela pourrait vous intéresser quand même !! Venez donc jeter un petit coup d'œil ici !

<https://travail-social.umontreal.ca/programmes-cours/programmes-de-2e-cycle/>

Q : J'ai jusqu'à quelle date pour satisfaire aux conditions d'admission qui sont inscrites sur mon avis d'admission?

R : La date est également indiquée sur l'avis d'admission. Si vous avez besoin de plus d'information à ce sujet, vous devez contacter le Service de l'admission (<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>).

Q : Je n'ai pas terminé mon DEC parce qu'il n'y a pas encore de reprise des cours. Est-ce que je pourrai commencer le baccalauréat quand même?

R : Contactez le Service de l'admission (<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>).

LE BACCALAURÉAT

Le programme de baccalauréat vous sera présenté plus à fond dans le SVS 1005. Ce cours doit obligatoirement être suivi dans la première session du baccalauréat. Aucune exemption n'est possible pour ce cours.

L'information présentée ici est minimale et vise à vous guider dans votre processus de choix de cours.

Votre numéro de programme

Campus de Montréal: 1-250-1-1

Campus de Laval: 1-250-1-5

*** Quand vous nous écrivez, svp TOUJOURS indiquer votre numéro de programme et votre matricule

Le cheminement au baccalauréat

Vous le trouverez, ainsi que la structure du programme, sur le site de l'École [Baccalauréat en travail social - École de travail social - Université de Montréal \(umontreal.ca\)](http://www.umontreal.ca/baccalaurat).

Le baccalauréat

- Le bac est d'une durée de 3 ans à temps plein.
- Il comporte 90 crédits.
- La majorité des cours sont obligatoires vu les nombreuses exigences de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ), ainsi que de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS).
- Il comporte 2 stages, un en 2^e année et un en 3^e année.
- Plus de la moitié des crédits sont de la formation pratique.
- Si vous avez fait le Certificat en action communautaire (CAC) ou la Mineure arts et sciences (MAS), un bon nombre de ces cours seront transférés dans le programme de bac. Certains cours suivis dans un autre programme universitaire peuvent aussi être reconnus en EQV. La procédure est expliquée plus loin.
- Si vous détenez un DEC en Techniques de travail social complété depuis moins de 10 ans au moment du début des cours, vous pourrez obtenir des exemptions (EXE) en vertu de la Passerelle DEC-BAC. La procédure est expliquée plus loin. *Cette passerelle s'applique uniquement pour les DEC en TTS.*
- Nous offrons deux types d'exemption de cours sur la base de formation autre qu'universitaire :
 - Passerelle DEC-BAC pour le DEC en techniques de travail social;
 - Reconnaissance d'acquis expérimentiels (RAE).

- Il est possible de se faire exempter une partie des stages. L'information se trouve dans les manuels de stage 2 et de stage 3. Vous serez contactéEs à ce sujet en temps et lieu.

Sessions à crédits variables

- Le nombre de crédits diffère à chaque session. Je vous invite à consulter le cheminement pour vérifier le nombre de crédits par trimestre.
- 3 crédits = 135 heures de travail (45 heures lectures et autres pour préparation au cours; 45 heures de cours; 45 heures préparation aux évaluations)
- Certains des cours de 1 crédit n'atteindront pas 45 heures de travail au total.
- Vous pourrez alléger vos sessions en suivant des cours d'été.

Attention à la manière de gérer votre cheminement

- Inscrivez-vous au cours de 1^{re} année EN PREMIER.
- Faire les cours dans le désordre pourrait entraîner des conflits d'horaire et pourrait vous ralentir dans vos études.
- Si vous avez des équivalences ou des exemptions, vous pourrez vous inscrire à des cours de 2^e année.
- Ne vous inscrivez pas aux cours de 3^e année, vous ne serez pas en mesure d'en retirer tout ce que ces cours ont à offrir parce que vous n'aurez pas la base.
- **** Ne pas abandonner les préalables
- Mis à part les cours du bloc 77E, les cours restent à la même session que ce que vous voyez dans le cheminement. Par exemple, il n'est pas possible de prendre le SVS 2577 à l'automne.
- En cas de doute sur votre cheminement, n'hésitez pas à consulter votre TGDE.

Cours d'été

- Nous offrons minimalement 4 cours de baccalauréat à l'été, dans les deux campus.
- Nous ne pouvons jamais garantir qu'ils seront tous offerts, ni que ce seront les mêmes d'une année à l'autre.

Une session de cours à l'international

- Vous aurez de l'information à ce sujet dans le SVS 1005.

DEUX MODALITÉS PARTICULIÈRES DE RECONNAISSANCE

SVS 3747 Pratique en travail social : Engagement étudiant

Ce sigle vise à reconnaître l'implication bénévole (donc non-rémunérée) des étudiantEs du programme baccalauréat de l'École de travail social. Cette implication doit être réalisée entièrement pendant les études au baccalauréat, au sein de milieux qui adhèrent aux valeurs et principes préconisés par le travail social, c'est-à-dire concevoir l'intervention proposée dans le

respect de la dignité de la personne en croyant en sa capacité d'évoluer et de se développer, en reconnaissant le principe d'autonomie et d'autodétermination, en promouvant les principes de justice sociale, et ce, dans le respect des droits de la personne, des groupes et des collectivités.

Les tâches effectuées par l'étudiantE devront être liées à l'intervention individuelle (par exemple, accueil, écoute et support à une personne vivant une difficulté, intervention de crise), de groupe (par exemple, élaboration et animation d'une activité de groupe, co-animation des échanges dans un groupe de support) ou une action collective (par exemple, planification ou organisation d'activités de mobilisation en vue d'un changement social, intégration et participation dans une structure de concertation enregistrée comme les Tables de quartier). Il s'agit d'un engagement de 135 heures (ce qui inclut 15 heures pour rédiger deux travaux écrits totalisant 15 pages). Le premier travail porte sur le lien entre cet engagement étudiant et l'intervention en travail social, et le second consiste en un rapport démontrant les apprentissages acquis par l'engagement.

Il n'y a aucune séance du cours associés à ce sigle. L'étudiantE doit faire pré-approuver ou reconnaître les milieux d'engagement pour s'assurer que le milieu répond aux critères établis. Pour plus d'informations sur ce sigle, veuillez envoyer un courriel à Pier-Luc Chouinard <tsconsprogetudes@umontreal.ca>

Reconnaissance d'acquis expérimentiels (RAE)

L'École de travail social vous offre l'opportunité d'obtenir une exemption pour 1 cours grâce à vos expériences professionnelles et à votre formation continue en lien avec l'un des quatre cours de méthodologie d'intervention 2 (SVS 2575, SVS 2576, SVS 2577 ou SVS 2578).

Vous ferez cette demande après votre 1^{re} année. Nous vous tiendrons informéEs par courriel. Veuillez prendre en note qu'un des critères d'admissibilité est d'avoir une expérience de travail **dans le domaine du travail social ou de l'intervention sociale**, équivalente à un minimum de trois années à temps plein au cours des six dernières années. Notez donc qu'il s'agit ici d'un emploi qui est lié directement à l'intervention psychosociale auprès des personnes, groupes ou communautés vulnérables ou en difficulté.

Pour en connaître davantage sur les étapes de la RAE dans son ensemble, vous pouvez explorer le site suivant:

<https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/reconnaissance-acquis-competences/reconnaissance-acquis-experientiels/rae-exemption/>

ÉQUIVALENCES (EQV), TRANSFERTS ET EXEMPTIONS (EXE)

Les demandes d'équivalences ou d'exemption, ainsi que les demandes de transfert de cours, se font dans Synchro, respectivement dans les vignettes *Reconnaissance des acquis* (Scolaires – Équiv./Exemption.) et *Vos formulaires* (CHE_Transfert). Vous trouverez des informations et de courtes vidéos pour vous aider à les remplir sur le site du Bureau du registraire - [Formulaires - Bureau du registraire - Université de Montréal \(umontreal.ca\)](#). Avant de remplir le formulaire de transfert, lire les *Instructions et règlements* (dans le coin supérieur gauche du formulaire).

****Important : Les cours réussis depuis plus de 10 ans ne peuvent pas faire l'objet d'une reconnaissance de crédit.**

Tous les documents joints aux formulaires doivent être en PDF. Si vous ne savez pas comment convertir vos documents en PDF, vous trouverez quelques trucs sur le site [Assembler les documents numériques - Soutien aux candidats - Université de Montréal](#).

- Soumettre votre demande d'équivalence/exemption (passerelle) dès que possible, parce que si vous êtes à la dernière minute, on ne pourra pas vous garantir que votre dossier sera traité à temps pour la rentrée;
- Il n'y a pas de transferts automatiques, vous devez dans tous les cas soumettre un formulaire;
- Nous allons prioriser le traitement des dossiers des EQV ou EXE qui vont avoir un impact sur la 1^{ère} année;
- Si vous avez beaucoup de crédits, cela va se répercuter sur votre horaire
 - il se peut que votre statut devienne un statut à temps partiel;
 - risque de conflit d'horaire si vous ne respectez pas la règle cours de 1^{ère} année en premier, et de ne pas abandonner de préalables.
- Nous ne sommes pas responsables de vos conflits d'horaire
 - *** ces conflits NE SONT PAS dus à un manque de souplesse de notre part. Si vous suivez le cheminement à temps plein, dans l'ordre, vous n'aurez pas de problèmes de conflit d'horaire
 - Les EQV et les EXE sont des privilèges. Nous ne voulons pas être tenuEs responsables de vos conflits d'horaires dus au fait qu'on vous a permis de prendre des cours du bac avant d'y avoir été admisE.
- **Noter que:** mis à part pour les passerelles DEC-BAC, seulement 1 cours du bloc 77E pourra être reconnu en équivalence. L'autre cours à faire dans ce bloc devra absolument être un des cours portant le sigle SVS dans la liste des cours du bloc 77E (excluant les sigles SVS 3746 Pratiques spécifiques : sujets spéciaux et SVS 3756 Pratiques spécifiques: sujets spéciaux 2).

IMPORTANT : les **équivalences/exemptions** apparaîtront dans votre Centre étudiant (entre autres dans les Exigences réussite) quand les demandes auront été traitées par le SAFIRE; après le 1^{er} octobre 2026. En attendant le traitement, vous recevrez un courriel pour vous dire quels cours seront donnés en équivalence/exemption.

Pour les **demandes de transferts**, vous devez nous présenter les demandes après le 1^{er} octobre 2026 seulement.

Exemptions en vertu de la passerelle DEC-BAC (jusqu'à 29 crédits, incluant Stage 2 et labo)

- Soumettre la demande d'*équivalence et exemption* dès que possible.
Voir : Demande de reconnaissance d'acquis scolaires (Consultez [cet aide-mémoire](#) pour vous aider dans votre démarche.) :
 - Dans la section 3, indiquez les informations suivantes :
 - Cours ou formation : DEC
 - Titre du cours ou description de la formation : Travail social
 - Organisation : indiquez le nom du CEGEP/Collège
 - Matière du cours de l'UdeM : SVS
 - Numéro du cours de l'UdeM : 1510
 - Dans la section « Commentaire de l'étudiant » : écrire Passerelle DEC-BAC
- Vous n'avez pas à fournir de plan de cours, ni à proposer de cours équivalents;
- Une copie du relevé de notes du DEC doit être fournie.

** Noter que ce sont les cours de métho d'intervention 2 qui seront reconnus (cours pratiques)

** IMPORTANT: Si, en plus de la passerelle, vous devez faire reconnaître des cours universitaires en équivalence, il faut tout mettre dans la même demande.

Équivalences pour cours universitaires suivis ailleurs qu'à l'UdeM

** Vous devez avoir eu une note de C.

** Le contenu du cours fait doit être au moins à 75% équivalent, et l'angle « travail social » est obligatoire dans certains cas.

** Vérifier si le contenu est comparable avec les plans cadres, qui sont ici : [Cours, horaires et plans cadres - École de travail social - Université de Montréal \(umontreal.ca\)](#).

- Soumettre la demande d'*équivalence et exemption* dès que possible. Voir : Demande de reconnaissance d'acquis scolaires (Consultez [cet aide-mémoire](#) pour vous aider dans votre démarche.);
- Une seule demande pour tous les cours. Il y aura alors plusieurs cours ciblés dans la même demande (voir documentation en lien ci-dessus.);

- Joindre un relevé de notes; il doit être officiel s'il n'a pas été versé au dossier d'admission, s'il l'a été, vous pouvez joindre un relevé non officiel;
- TOUJOURS faire une suggestion d'EQV;
- TOUJOURS fournir le plan de cours (si vous n'avez pas celui du trimestre durant lequel vous avez suivi le cours, vous pouvez joindre celui du trimestre précédent ou celui d'après).

Équivalences pour cours universitaires suivis à l'UdeM

-> Si le cours **n'est pas** dans la structure du bac :

** Vous devez avoir eu une note de C ou plus.

** Pour une demande d'équivalence pour un cours SVS, le contenu du cours fait doit être au moins à 75% équivalent, et l'angle « travail social » est obligatoire dans certains cas.

** Vérifiez si le contenu est comparable avec les plans cadres, qui sont ici : [Cours, horaires et plans cadres - École de travail social - Université de Montréal \(umontreal.ca\)](#).

- Soumettre la demande d'*équivalence et exemption* dès que possible. Voir : Demande de reconnaissance d'acquis scolaires (Consultez [cet aide-mémoire](#) pour vous aider dans votre démarche.);
- Une seule demande pour tous les cours. Il y aura alors plusieurs cours ciblés dans la même demande (voir documentation en lien ci-dessus.);
- Joindre un relevé de notes non officiel;
- TOUJOURS faire une suggestion d'EQV;
- TOUJOURS fournir le plan de cours (si vous n'avez pas celui du trimestre durant lequel vous avez suivi le cours, vous pouvez joindre celui du trimestre précédent ou celui d'après).

-> Si le cours **est** dans la structure du bac (sigle SVS ou CSS ou cours complémentaire – bloc 77Y ou cours au choix – bloc 77Z) :

** Les cours qui sont obligatoires au bac doivent être transférés peu importe la note (les échecs et les abandons ne sont pas transférés).

** Il n'est pas obligatoire de transférer les cours qui sont à option dans le bac (blocs 77Y et 77E), vous pouvez choisir d'en faire d'autres.

- Utiliser le formulaire *CHE_Transfert*. Vous trouverez des précisions concernant ce formulaire et une vidéo pour vous aider à le remplir à la page web [Formulaires - Bureau du registraire - Université de Montréal \(umontreal.ca\)](#)
- Vous devez obligatoirement fournir le document pdf tel que mentionné dans la procédure.
- NE PAS fournir de relevé de notes
- NE pas fournir de plan de cours

** Ne pas oublier de joindre le document qui doit être généré dans le Centre étudiant (voir la vidéo sur le site du Bureau du registraire pour connaître la procédure).